

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

## **CAPL mouvement C gestion publique du 13 février 2012**

La CAPL d'affectation au 1<sup>er</sup> avril des agents de la filière gestion publique c'est tenue se jour.

Dans les discussions, la Direction a indiqué porter une attention particulière aux postes souffrants de réelles vacances d'emplois, la compensation des temps partiels passant au second plan.

Pour FO-DGFIP, si la priorité d'affectation sur les vacances d'emplois apparaît légitime, la non compensation des temps partiels pose également problème. A titre d'exemple la paierie départementale, qui bien que pourvue en effectifs réels du nombre d'agents correspondant aux effectifs théoriques, souffre d'un déficit de 2 cadres C suite aux temps partiels non compensés.

En tout état de cause la compensation des temps partiels reste irréalisable compte tenu du nombre d'arrivées très faible, seulement 5 agents.

La première des conséquences du faible nombre d'arrivées étant bien sûr un nombre important de demandes de mutation interne insatisfaites.

La Direction nous a informé que les listes de demandes par ancienneté seraient apurées en priorité lors des 3 prochains mouvements. Au vu des résultats de cette CAP nous comprenons mal comment cela pourra être réalisé.

La « nécessité de service » a été évoquée à plusieurs reprises par l'Administration. Nous sommes pour le bon fonctionnement du service public mais pas au détriment du droit à mutation des agents. La nécessité de service peut être opposée à un mouvement de mutation, mais ne peut devenir un principe.

FO-DGFIP a également regretté l'absence d'information des effectifs théoriques concernant les services DRFIP dans les documents fournis par la Direction. Seul l'état des effectifs théoriques des postes comptables nous a été communiqué.

Enfin, malgré l'intervention des élus, il n'a pas été possible d'améliorer ce mouvement et/ou de prendre en compte certaines situations particulières.

Vote : FO : abstention  
Snui-sud, CGT : contre

Les délégués : François Labattu, Olivier Dubarry

Mouvement de mutation au 1<sup>er</sup> avril 2012

	POSTES D'ORIGINE	POSTES D'ARRIVEE	DATES
COLLET Valentine	Division Dépense – Service Liaison Rémunérations	Pôle de Recouvrement Spécialisé	01/04/2012
DETREZ Frédérique	Trésorerie de Soulac	Trésorerie de Pauillac	01/04/2012
GADAL Amélie	Division Dépense – Service Liaison Rémunérations	Division Domaine – Gestion Domaniale	01/04/2012
GASS Maryse	Trésorerie d'Audenge	Trésorerie de Bazas	01/04/2012
GIL Dominique	Trésorerie de Bazas	Trésorerie de Créon	01/04/2012
GRAPPIN Anne	Trésorerie de Bordeaux CHU	Centre de Gestion et Service des Retraites	01/04/2012
MAZERAT Olivia	Centre de Gestion et Service des Retraites	Trésorerie de Bordeaux CHU	01/04/2012
OLIVIER Laurence	Trésorerie de Créon	Centre de Gestion et Service des Retraites	01/04/2012

### ARRIVEES DES AGENTS DE CATEGORIE C AU MOUVEMENT DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012

	POSTES D'ORIGINE	POSTES D'ARRIVEE	DATES
BEY Ahcene	Trésorerie de Malakoff (92)	Trésorerie de Coutras	01/04/2012
GONZALEZ Pascal	Réintégration	Trésorerie de Bordeaux Amendes	01/04/2012
MARTINELLI Nelly	Trésorerie St Nazaire Hôpital (44)	Trésorerie de Sauveterre de Guyenne	01/04/2012
RADAELLI Sylvie	DRFIP 75 – Mission Communication	Trésorerie de La Réole	01/04/2012
VAUTRIN Floriane	DRFIP 13 – Division Dépense CHORUS	Division Dépense – Dépense Hors SFACT	01/04/2012

#### BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----- PRÉNOM : -----

GRADE : ----- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : -----

-----%

AFFECTATION : -----

déclare adhérer au Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Finances Publiques (**F.O.-D.G.F.I.P.**)

Fait à ----- le -----

(signature)

**66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu**

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

Local syndical Cité Administrative 17<sup>o</sup> étage Tour AR  
33090 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 24 81 53 - Fax : 05 56 24 85 88

Mail : [fo.033@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.033@dgfip.finances.gouv.fr) - Site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>